CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

n°CCTP/26/18.05 du 20.10.2026

ACCORD-CADRE
FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Organisation de l'Évènement « Festival des Entrepreneurs » de la CCI Marne Ardennes sur le Site de Reims

Lot 5 : Supports, Signalétique et Goodies :
Supports de Communication
Conception des gabarits, fabrication,
Impression et livraison

Consultation n°2026/CONSU/18 du 20 octobre 2026

CCI MARNE ARDENNES
42 rue Grande Étape - CS 90533
51010 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX

1. Dispositions générales

1.1 — Objet du marché

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) définit les conditions techniques et les exigences applicables à la conception des gabarits, à la fabrication, à l'impression et à la livraison des supports de communication, des éléments de signalétique et des goodies nécessaires au Festival des Entrepreneurs, en intérieur comme en extérieur.

Ces prestations comprennent la vérification des fichiers, la production des gabarits, la fabrication et l'impression des supports, le conditionnement, la livraison sur site, ainsi que la gestion environnementale de la production. Les visuels et fichiers PAO sont fournis par la CCI ; le titulaire fournit, pour chaque support, le gabarit correspondant permettant la préparation des fichiers.

Les prix comprennent les sujétions mineures, accessoires et normalement prévisibles nécessaires aux seules prestations commandées. Une prestation nouvelle excédant ces sujétions est intégrée au marché, lorsqu'un fondement de modification le permet, dans les conditions de l'article 17 du CCAP, puis commandée par bon de commande. Un devis accepté ou un ordre de service ne suffit pas à modifier le BPU. Les prestations sont réalisées dans les règles de l'art et conformément aux textes en vigueur (accessibilité, normes ERP, sécurité incendie, développement durable).

1.2 — Enjeux et style de communication

Les supports produits doivent promouvoir efficacement le festival, guider et informer les publics, et renforcer l'identité de l'événement. Le style recherché est innovant, festif et original, dans un ton léger et créatif cohérent avec l'esprit du festival (guinguette, convivial et moderne). La signalétique et les supports contribuent à une expérience fluide et mémorable pour le visiteur, tout en assurant la visibilité de l'événement et de ses partenaires.

1.3 — Publics, usages et fonctions

Publics : entrepreneurs, dirigeants, cadres, salariés, créateurs et repreneurs, partenaires de l'événement, partenaires institutionnels, grand public, presse.

Usages : promotion en amont, orientation et information sur site, identité et habillage des espaces, valorisation des partenaires, dotation goodies, gestion des accès (badges, bracelets).

Fonctions :communication imprimée, signalétique directionnelle, informative et réglementaire, habillage et scénographie imprimée, objets promotionnels, supports événementiels symboliques.

1.4 — Articulation et déroulé du festival sur les deux jours (le 12 et 13 mai 2027)

Le festival se déroule sur deux journées, en journée pour les ateliers, conférences et animations, et en soirée pour les temps forts festifs. Le déroulé ci-après est prévisionnel : il s'appuie sur le déroulé de la première édition et conditionne le dimensionnement des prestations. Il est toutefois amené à évoluer en fonction des attentes propres à la deuxième édition du festival. Il est communiqué au titulaire pour lui permettre d'adapter ses moyens aux différentes phases de la journée, notamment les reconfigurations du chapiteau principal entre conférence, soirée et déjeuner.

Jour 1 (prévisionnel)

- 9h00 – 12h00 : inauguration (suivie d'un pot d'accueil léger), puis ateliers et conférences des partenaires
- 12h00 – 13h00 : conférence thématique du jour ;
- 12h00 – 14h00 : break des ateliers et conférences, et Banquet des Entrepreneurs — activation renforcée des food-trucks, beer-trucks et du bar à champagne ;

- 14h00 – 17h00 : reprise des ateliers, conférences et animations ;
- 17h00 – 18h00 : break de ces activités pour laisser place à la conférence thématique de clôture du jour
- 18h00 – 20h00 : activation forte des food-trucks, beer-trucks et de la restauration ;
- 18h30 – 23h00 : soirée du Festival des Entrepreneurs, réservée aux invités sous le chapiteau principal ;
- 20h00 : fermeture des portes aux visiteurs ;
- 00h00 : fermeture du site à tous les publics.

Jour 2 (prévisionnel)

- 9h00 – 12h00 : ateliers et conférences ;
- 12h00 – 13h00 : conférence thématique du jour ;
- 12h00 – 14h00 : break des ateliers et conférences, et Banquet des Entrepreneurs ;
- 14h00 – 17h00 : reprise des ateliers, conférences et animations ;
- 17h00 – 18h00 : break de ces activités pour laisser place à la conférence thématique de clôture du jour
- 18h00 – 23h00 : Garden Party, ouverte à tous, animée par un set DJ ;
- 00h00 : fermeture du site et des portes à tous les publics.

2. Contraintes techniques et exigences communes

2.1 — Charte graphique, fichiers et gabarits

Les créations respectent la charte graphique dédiée au Festival des Entrepreneurs et la charte de la CCI. Les visuels et fichiers PAO sont fournis par la CCI. Pour chaque support, le titulaire fournit le gabarit technique correspondant (dimensions, fonds perdus, zones de sécurité, repères de coupe, contraintes d'impression), permettant à la CCI de préparer ses fichiers.

Sont joints aux documents de la consultation, à titre de référence : la charte graphique du Festival des Entrepreneurs, les logos du festival (dans leurs différentes déclinaisons) et la typographie associée. Le titulaire s'y conforme pour l'ensemble des supports et fournit, pour chacun, le gabarit technique correspondant.

La création graphique et la PAO sont assurées par la CCI. Le titulaire fournit les gabarits techniques, vérifie l’exploitabilité des fichiers transmis, établit les BAT et réalise les prestations de fabrication et d’impression prévues au marché. Il remet les gabarits qu’il produit dans les formats éditables nécessaires à leur utilisation par la CCI, ainsi que les BAT au format PDF. Cette remise ne transfère pas les licences de ses logiciels ou outils standards et n’ajoute aucune mission de conception graphique ou de PAO exclue du présent lot.

Les droits sur les résultats effectivement réalisés dans le périmètre des prestations commandées sont régis par l’article 14 du CCAP et les articles 34 à 37 du CCAG-FCS, sous réserve des précisions et dérogations du CCAP. Les fichiers, logos, typographies et autres éléments fournis par la CCI restent soumis à ses droits et à ceux des tiers identifiés ; le titulaire ne les utilise que pour l’exécution du marché. Il identifie avant leur incorporation les éléments préexistants ou de tiers qu’il fournit et leurs conditions de licence, afin de permettre les usages prévus au CCAP. Les prix comprennent les droits et remises de fichiers relevant de sa prestation.

2.2 — Processus de validation (BAT)

Le processus de production est le suivant : envoi des fichiers par la CCI ; vérification du fichier par le titulaire et envoi d'un bon à tirer (BAT) au format PDF dans les deux jours ouvrés suivant la réception ; vérification par le titulaire de la cohérence du support et détection des erreurs grossières de mise en page, avec archivage des éléments transmis ; acceptation du BAT par la CCI ; exécution et livraison conformes au BAT validé. Si le produit imprimé ne correspond pas au BAT validé, le titulaire refait entièrement la commande à ses frais.

2.3 — Livraison et conditionnement

La livraison s'effectue en un point, à la CCI Marne Ardennes, site de Reims — 12 rue André Huet, 51100 Reims. Le titulaire prend toutes les dispositions pour assurer la livraison dans les meilleures conditions. Les documents sont conditionnés dans un emballage cartonné ; une étiquette rappelle le destinataire, l'intitulé du produit et le nombre d'exemplaires par carton.

2.4 — Clauses environnementales

Les dispositions suivantes s’appliquent uniquement aux supports expressément identifiés comme concernés dans le présent CCTP :

- **Supports en papier** : le titulaire utilise des papiers issus de forêts gérées durablement ou recyclés, selon les caractéristiques précisées pour chaque support.
- **Éléments en bois** : le titulaire justifie l’origine responsable du bois par une certification PEFC, FSC ou tout moyen de preuve équivalent, selon les exigences précisées pour chaque élément.
- **Supports textiles** : les matériaux recyclés et durables sont privilégiés, dans le respect des caractéristiques précisées pour chaque support.

Ces dispositions ne constituent pas une exigence générale applicable à l’ensemble des produits du lot.

Le titulaire intègre à son processus de production l'utilisation d'encres écoresponsables (encres à base végétale, à faible teneur en composés organiques volatils, ou équivalent), en lieu et place des encres conventionnelles les plus polluantes. Il privilégie par ailleurs, pour les supports diffusés sur écran, des visuels aux teintes moins énergivores (couleurs sombres et modes économes limitant la consommation d'affichage), en cohérence avec la démarche de sobriété environnementale de la CCI.

Le titulaire limite les emballages aux besoins de protection des produits pendant le transport. Il reprend les déchets et emballages issus des opérations de pose qu’il réalise sur le site et assure leur tri et leur traitement approprié. Il gère les déchets dangereux résultant de ses propres opérations de fabrication conformément à la réglementation applicable.

Les caractéristiques environnementales demandées peuvent être établies par les labels mentionnés au CCTP ou par des moyens de preuve équivalents recevables.

2.5 — Résistance et tenue des supports extérieurs

Les supports destinés à un usage extérieur présentent une tenue adaptée aux intempéries et au vent (bâches classées M1, œillets et fourreaux de fixation, lestage des structures autoportantes). Les supports implantés à hauteur d'homme en extérieur sont montés sur des structures stables et lestées, garantissant leur maintien debout et la sécurité du public.

3. Délais, échanges et modalités

3.1 — Délais de livraison

Les délais maximaux de fabrication et livraison à compter de la validation du BAT sont de 10 jours ouvrés pour les imprimés courants, 14 ouvrés pour la signalétique, les structures et goodies textiles. Le bon fixe une date de livraison respectant le calendrier commun. Une commande urgente avec délai inférieur ne peut être imposée sans disposition contractuelle spécifique ou accord compatible avec le marché.

3.2 — Échanges et validation

Pour chaque support, le titulaire tient compte du brief transmis par la CCI. Le nombre d'échanges entre le titulaire et la CCI, pour chaque document de travail, est de « autant que nécessaire » jusqu'à validation. Le BAT est adressé au responsable du service communication ou à toute personne désignée dans le brief.

3.3 — Frais de vie et de déplacement

Les frais de déplacement, de livraison et, le cas échéant, de vie du personnel mobilisé sont réputés inclus dans les prix du présent lot et calculés par le titulaire dans son offre. Ils ne sont en aucun cas à la charge de la CCI et ne donnent lieu à aucune facturation complémentaire.

4. Description des supports

Les supports ci-après sont décrits par famille. Les formats, matières, grammages et finitions indiqués constituent des références ; ils pourront être ajustés avec la CCI. Chaque support fait l'objet d'un gabarit fourni par le titulaire. Les quantités précisées au détail quantitatif estimatif sont estimatives et sans valeur d'engagement.

Les dimensions et formats indiqués dans les descriptions ci-après sont donnés à titre indicatif et peuvent varier de 10 à 20 % pour les éléments non standardisés (hors formats normés A1, A2, A3, etc.). Pour les supports montés sur structure, le titulaire distingue dans ses pièces de prix la fourniture de l'ensemble « structure + visuel » et celle du visuel seul (sans structure autoportante), afin de permettre à la CCI de commander le visuel seul lorsqu'elle dispose déjà de la structure.

4.1 — Famille A : Supports imprimés

A.1 — Affiches. Format A4 (papier couché brillant 170 g, quadri recto), format A3 (couché brillant 170 g, quadri recto), format 70 × 100 cm (couché brillant 170 g, quadri recto).

A.2 — Dépliants et brochures. Dépliant A5 (couché mat 190 g, quadri recto/verso, 2 plis roulés) ; brochure 2 volets 1 pli (couché mat 190 g, quadri recto/verso) et brochure 3 volets 2 plis (couché mat 250 g, quadri recto/verso). Tous supports : pelliculage soft touch.

A.3 — Carton d'invitation. Format DL (10 × 21 cm), papier couché mat 350 g, recto/verso, finition soft touch, format paysage.

A.4 — Dossier de presse. Format A4, reliure piquée agrafes, couverture recto/verso pelliculage soft touch et vernis sélectif 3D, couverture 300 g, intérieur couché mat 135 g, environ 20 pages.

A.5 — Programme /plan de poche. Programme / journal du festivalier (format poche, couché, quadri R/V) et plan du site format poche (couché, quadri R/V), présentant le plan, le programme et les informations pratiques, articles. 24 pages.

A.6 — Networking et information de table. Flyer / carte networking A6 (couché, quadri R/V) et chevalet / carte de table (A5-A6, rigide ou plié) pour les espaces VIP, bars et restauration.

A.7 — Affichage grand format ville. Affiche abribus 120 × 176 cm et affiche 4 × 3 m, sur support adapté à l'affichage extérieur, pour la promotion en amont sur l'espace public.

Caractéristiques communes. Impression conforme à la charte graphique, encres écoresponsables (article 2.4), papier certifié PEFC ou équivalent, livraison dans les délais de l'article 3.1, conditionnement cartonné étiqueté.

4.2 — Famille B : Signalétique d'orientation et directionnelle

B.1 — Totems verticaux d'espace. Un par espace / pavillon / zone, format vertical à hauteur d'homme (H ≈ 200 cm), sur structure autoportante et lestée, matériau et habillage cohérents avec l'esprit du festival. Formes : totem triangulaire (3 faces), totem carré (4 faces), totem elliptique / cylindrique, ou totem en tissu tendu sur support fourni.

B.2 — Panneaux directionnels / fléchage. Panneaux d'orientation avec fléchage (panneau ≈ 60 × 80 cm, mât ≈ 200 cm), sur pieds, mâts ou structures autoportantes lestées, indiquant les zones du festival. Usage extérieur (tenue au vent).

B.3 — Plan du site (grand format). Panneau ou bâche grand format à l'entrée et aux points stratégiques, représentant le plan général, la légende des espaces et les cheminements. Sur structure autoportante lestée ou support rigide fixé.

B.4 — Panneaux « vous êtes ici ». Panneaux d'orientation ponctuels (A1, 59,4 × 84,1 cm) répartis sur le parcours, matérialisant la position du visiteur.

B.5 — Marquage et adhésifs de sol. Adhésifs de sol antidérapants (fléchage, cheminement PMR, repères), petit format, et signalétique adhésive de sol grand format en vinyle : format 80 × 80 cm et bandeau 3 m × 80 cm, adaptés aux surfaces carrelées et extérieures, retirables sans trace.

B.6 — Oriflammes / beach flags. Voiles publicitaires verticaux (formes goutte, plume ou bloc), impression quadri R/V sur maille polyester, kit complet avec mât, embase lestée et sac. Formats 245 × 80 cm et 500 × 90 cm.

B.7 — Sky dancer / gonflables verticaux. Éléments gonflables verticaux (H ≈ 300 à 400 cm, sans forme humaine imposée) aux couleurs du festival, pour le repérage à distance et l'animation des entrées et zones extérieures.

B.8 — Arche gonflable signalétique. Arche gonflable aux couleurs du festival (passage ≈ L 500 × H 350 cm), avec gonfleur, lestage et sécurisation adaptés à l'extérieur. Distincte de l'arche d'entrée imprimée (C.3).

B.9 — Kakémonos / X-banner programme. Kakémonos ou enrouleurs (roll-up) 85 × 200 cm, ou X-banner 60 × 160 cm privilégiés pour un moindre encombrement et une facilité de transport, reprenant le programme et les informations par espace.

B.10 — Kakémonos suspendus. Kakémonos suspendus (≈ 100 × 200 cm) pour l'habillage des murs et grandes surfaces verticales, avec système d'accroche adapté.

B.11 — Vitrophanie signalétique. Vitrophanie aux couleurs du festival, par modules d'environ 3 m², pour l'habillage des surfaces vitrées.

B.12 — Lettrage adhésif. Lettrage adhésif découpé (textes, noms d'espaces, messages) pour application sur vitres, murs, panneaux ou mobilier.

B.13 — Banque et présentoir de distribution. Banque / comptoir de distribution de flyers et brochures A5 (autoportant, brandé, H ≈ 100 cm) et totem présentoir à 2-3 emplacements A5 (autoportant, brandé, H ≈ 150 cm), structure légère tenant debout seule.

B.14 — Signalétique parkings visiteurs et VIP. Création et pose de supports de signalétique dédiés aux parkings visiteurs et VIP, permettant d'identifier clairement les espaces, les accès et les emplacements réservés.

4.3 — Famille C : Signalétique d'identité et habillage

C.1 — Banderoles / bâches. Bâches quadri en bâche enduite M1 (≈ 500-510 g), œillets aluminium périmétriques, ourlets et fourreaux selon pose. Formats standard (200 × 70, 300 × 100, 500 × 100 cm) et XL sur mesure.

C.2 — Bâches pour barrières. Habillage des barrières Vauban (≈ 250 × 84 cm) et Heras, en bâche M1 avec œillets et fixations, pour l'habillage du périmètre et la délimitation des zones.

C.3 — Arche d'entrée imprimée. Habillage imprimé d'arche marquant l'entrée (passage ≈ L 400 × H 300 cm), en bâche ou textile tendu, adapté à l'extérieur. Distincte de l'arche gonflable signalétique (B.8).

C.4 — Fond de scène / backdrop. Textile tendu sur structure de type stand parapluie autoportant, dimension minimale 6 m² (3 × 2 m), pour la mise en valeur des prises de parole et des captations. Structure lestée et sécurisée.

C.5 — Drapeaux et mâts pavillon. Drapeaux aux couleurs du festival, différentes tailles (communiquées par la CCI) : voiles seuls pour oriflammes existants, et drapeaux classiques sur mât (petit format ≈ 100 × 150 cm, grand format ≈ 150 × 250 cm).

4.4 — Famille D : Signalétique réglementaire et fonctionnelle

D.1 — Sanitaires. Panneaux et pictogrammes d'orientation vers les sanitaires (H/F/PMR), format A3, supports rigides ou adhésifs, intérieur et extérieur.

D.2 — Évacuation et secours. Panneaux et pictogrammes réglementaires d'évacuation (issues de secours, sorties, sens de circulation, point de rassemblement), format A3, conformes ERP. Ils s'articulent avec les blocs autonomes d'éclairage de sécurité et le balisage lumineux relevant du lot technique.

D.3 — Sécurité et consignes. Panneaux de consignes et d'information de sécurité (accès réglementés, zones techniques, interdictions, premiers secours), format A3, aux normes en vigueur.

D.4 — Information générale. Panneaux d'information (règlement, horaires, informations pratiques, programme général), visuel A1, sur structure autoportante lestée pour l'extérieur.

D.5 — Accessibilité PMR. Panneaux et marquages d'orientation dédiés à l'accessibilité PMR (cheminements, accès adaptés, emplacements réservés), format A3, conformes à la réglementation.

4.5 — Famille E : Supports partenaires et sponsors

E.1 — Panneaux / plaques partenaires. Panneaux ou plaques d'identification des partenaires par niveau (≈ 60 × 80 cm), sur support rigide ou structure autoportante lestée.

E.2 — Signalétique de niveau de partenariat. Supports identifiant le niveau d'engagement (« Partenaire officiel », « Partenaire premium »), format A3, déclinés de façon cohérente.

E.3 — Kakémonos / totems partenaires dédiés. Supports verticaux (kakémonos, enrouleurs, X-banner ou totems, 85 × 200 cm) dédiés à un partenaire, pour sa visibilité sur un espace attribué.

E.4 — Habillage d'espace sponsorisé. Habillage imprimé (bâches, vitrophanie, lettrage) d'un espace ou d'une animation portant le nom d'un partenaire, aux couleurs conjuguées du festival et du partenaire.

E.5 — Mur de partenaires / Photocall logos. Mur d'images grand format des logos partenaires, en textile tendu sur structure de type stand parapluie autoportant, dimension minimale 6 m² (3 × 2 m). Structure lestée et sécurisée.

E.6 — Mur / support de remerciement. Support récapitulatif des partenaires, en textile tendu sur structure de type stand parapluie autoportant, dimension minimale 6 m² (3 × 2 m), pour la valorisation collective et les remerciements.

4.6 — Famille F : Supports rigides

F.1 — Panneaux Akilux / alvéolaires. Panneaux en polypropylène alvéolaire, impression quadri, épaisseurs 3 à 10 mm, format de référence 59,4 × 84,1 cm (A1) et autres formats sur demande, en version sans structure (posés ou fixés sur support existant) et en version avec structure autoportante lestée pour implantation extérieure à hauteur d'homme.

F.2 — Panneaux structure bois. Panneaux d'information ou de signalétique (≈ 80 × 120 cm) montés sur cadre / structure en bois (esprit festival), autoportants et lestés. Bois issu de sources responsables (PEFC ou équivalent).

F.3 — Panneaux rigides Dibond / PVC. Panneaux rigides de type Dibond (aluminium) ou PVC expansé, impression quadri, pour une signalétique durable et qualitative, avec ou sans structure selon l'emplacement.

F.4 — Chevalets. Chevalets porteurs de panneaux ou d'ardoises (panneau A2, 42 × 59,4 cm), en bois ou matériau durable, pour usage intérieur et extérieur abrité.

F.5 — Support rigide grand format. Support rigide grand format (panneaux composites) pour le plan du site géant ou les visuels d'accueil, dimension 3 × 2 m (6 m²) en format vertical, sur structure autoportante lestée.

4.7 — Famille G : Goodies et objets promotionnels

G.1 — Textile. Tee-shirts personnalisés (coupe homme et femme, tailles S à XXL, textile ≈ 190 g, coton biologique ou matière écoresponsable de préférence, marquage sérigraphie / transfert DTF) et casquettes personnalisées (marquage adapté).

G.2 — Sacs et contenants. Tote-bags coton biologique marqués, gourdes et mugs réutilisables marqués, éco-cups / gobelets réutilisables consignables marqués, dans une démarche RSE.

G.3 — Networking et objets. Carnets (papier certifié) et stylos (matière recyclée ou bois) marqués, pins / badges à message en bois ou matériau recyclé.

Caractéristiques communes. Marquage conforme à la charte graphique, matières écoresponsables privilégiées, échantillon ou BAT validé avant production, gabarits fournis par le titulaire.

G.4 — Tours de cou. Tours de cou personnalisés, en textile, avec marquage du logotype de l'événement sur l'ensemble du support, finition et qualité adaptées à un usage événementiel.

G.5 — Tampons d'entrée et de sortie. Tampons personnalisés permettant d'identifier les entrées et sorties des participants sur l'événement, avec marquage distinct et adapté à un usage événementiel.

4.8 — Famille H : Badges, bracelets, supports d'accès et stickers

H.1 — Badges nominatifs. Badges d'identification (partenaires, staff, bénévoles, VIP, presse, intervenants), en bois ou matériau recyclé de préférence (≈ 10 × 15 cm), avec porte-badge et tour de cou / lanière (matière recyclée). Déclinaison par catégorie.

H.2 — Bracelets d'identification. Bracelets d'accès et d'identification, plusieurs couleurs pour distinguer les catégories (visiteur, partenaire, VIP, staff, accès soirée), inviolables ou refermables.

H.3 — Tickets / supports symboliques. Impression de tickets festival symboliques (type ticket à souche ou contremarque, ≈ 5 × 15 cm), pour animations, tirages, moments symboliques et contremarques de restauration staff (cf. lot traiteur).

H.4 — Stickers. Stickers découpés à la forme du logo (découpe vinyle) et stickers classiques (formats courants, par exemple 60 × 60 mm minimum), en adhésif vinyle, impression quadri, pelliculage.

5. Garantie, conformité et responsabilité

5.1 — Conformité et garantie des supports

Le titulaire garantit la conformité des supports livrés au BAT validé, ainsi que leur qualité de fabrication (impression, façonnage, structures). Tout support non conforme au BAT ou présentant un défaut de fabrication est repris et refait à ses frais. Les supports destinés à un usage extérieur sont garantis quant à leur tenue aux intempéries et au vent pour la durée de l'événement.

5.2 — Sécurité des structures

Le titulaire garantit la stabilité et la sécurité des structures autoportantes (totems, panneaux sur structure, murs d'images, arches, mâts) : lestage adapté, absence de risque de chute ou de basculement, conformité à un usage en ERP et en présence de public. Il fournit, sur demande, les justificatifs de tenue et les classements de réaction au feu des matériaux (bâches M1, etc.).

6. Modalités de commande, livraison, garantie et service après-vente

6.1 — Émission et exécution des bons de commande

Le marché étant exécuté par bons de commande, chaque commande de la CCI précise la nature des supports retenus, les quantités, les formats, les délais d'exécution et, le cas échéant, les conditions particulières de fabrication. Les prestations sont exécutées conformément aux prix unitaires du bordereau (BPU).

Les besoins étant susceptibles d'évoluer jusqu'à une échéance proche de l'événement (volumes, formats, nombre de partenaires à identifier), la CCI communique ses bons de commande dans les meilleurs délais afin de permettre au titulaire d'organiser sa production. Le titulaire met en œuvre les moyens nécessaires au respect des délais fixés à chaque bon de commande.

6.2 — Processus de validation (BAT)

Le processus de production est le suivant : envoi des fichiers par la CCI ; vérification du fichier par le titulaire et envoi d'un bon à tirer (BAT) au format PDF dans les deux jours ouvrés suivant la réception ; vérification par le titulaire de la cohérence du support et détection des erreurs grossières de mise en page, avec archivage des éléments transmis ; acceptation du BAT par la CCI ; exécution et livraison conformes au BAT validé. Si le produit imprimé ne correspond pas au BAT validé, le titulaire refait entièrement la commande à ses frais.

6.3 — Conditions et modalités de livraison et de conditionnement

La livraison s'effectue en un point, à la CCI Marne Ardennes, site de Reims — 12 rue André Huet, 51100 Reims. Le titulaire prend toutes les dispositions pour assurer la livraison dans les meilleures conditions. Les documents et supports sont conditionnés dans un emballage cartonné ; une étiquette rappelle le destinataire, l'intitulé du produit et le nombre d'exemplaires par carton. Pour les éléments de signalétique et les structures, la livraison comprend, le cas échéant, le montage et la mise en place sur site en coordination avec la CCI.

6.4 — Moyens de livraison et d'acheminement

Les modalités de livraison et d'acheminement sont laissées à l'appréciation du titulaire. Elles ne peuvent donner lieu à aucun surcoût lié aux contraintes spécifiques du site et doivent garantir le parfait état des environnements intérieurs et extérieurs. Les expéditions sont réalisées aux risques et périls du titulaire.

6.5 — Délais

Les délais et leur point de départ sont ceux de l’article 3.1.

6.6 — Conformité et garantie des supports

Le titulaire garantit la conformité des supports livrés au BAT validé, ainsi que leur qualité de fabrication (impression, façonnage, structures). Tout support non conforme au BAT ou présentant un défaut de fabrication est repris et refait à ses frais. Les supports destinés à un usage extérieur sont garantis quant à leur tenue aux intempéries et au vent pour la durée de l'événement.

6.7 — Sécurité des structures

Le titulaire garantit la stabilité et la sécurité des structures autoportantes (totems, panneaux sur structure, murs d'images, arches, mâts) : lestage adapté, absence de risque de chute ou de basculement, conformité à un usage en ERP et en présence de public. Il fournit, sur demande, les justificatifs de tenue et les classements de réaction au feu des matériaux (bâches M1, etc.).

6.8 — Assurances et responsabilité

Le titulaire est titulaire des assurances nécessaires à l'exercice de son activité et couvrant l'ensemble de ses interventions dans le cadre du présent lot, notamment une assurance de responsabilité civile professionnelle. Les modalités sont précisées dans le CCAP.

Le titulaire répond des dommages qu'il pourrait causer, du fait de ses interventions ou de ses supports, aux personnes, aux biens, aux installations du site ou aux autres intervenants

7. Exclusions et interfaces

7.1 — Prestations exclues du présent lot

Ne relèvent pas du présent lot et ne sont pas à la charge du titulaire :

- la conception graphique et la PAO : les visuels et fichiers sont fournis par la CCI ; le titulaire fournit les gabarits et assure la fabrication et l'impression, non la création graphique ;
- la production audiovisuelle (photo, vidéo, teaser, aftermovie), relevant du lot dédié ;
- la diffusion et la publication des contenus sur les réseaux sociaux et supports numériques, assurées par la CCI ;
- les structures et CTS, la scénographie, le mobilier et la décoration (dont l'arche décorative, le mur végétal et le mobilier), relevant des lots technique et scénographie ;

- la fourniture et la pose du barriérage (matériel), relevant du lot technique ; le présent lot n'assure que l'habillage imprimé des barrières ;
- le gardiennage, la sécurité et la restauration, relevant des lots dédiés.

7.2 — Interfaces et coordination

Le titulaire assure la coordination de ses interventions exclusivement avec la CCI et la régie générale de l'événement. Il reçoit les briefs, transmet ses BAT et obtient ses validations auprès de ces seuls interlocuteurs.

Toute coordination avec les autres intervenants (lot technique et structures, lot scénographie, lot audiovisuel, restauration) passe par la CCI et la régie générale, notamment pour l'implantation des supports signalétiques sur site, l'habillage des barrières et des structures, et la cohérence graphique d'ensemble. Le titulaire signale à la CCI, dans les meilleurs délais, toute difficulté susceptible d'affecter la bonne exécution de ses prestations.

7.2.1 — Référent et réunions de coordination

Le titulaire désigne un référent, interlocuteur unique de la CCI.

Il participe aux réunions de coordination organisées par la CCI, notamment :

- réunion de lancement sur le site de la CCI
- réunions intermédiaires sur le site ou en visio au choix de la CCI
- réunions de synthèse technique avec les autres lots sur le site de la CCI
- réunion de retour d’expérience après l’événement sur le site de la CCI

7.2.2 — Planning de montage et de démontage

Le planning détaillé de montage, d’exploitation et de démontage des structures est arrêté en réunion de coordination et validé par la CCI. Ce planning deviendra contractuel.

Tout décalage de planning susceptible d’impacter les autres lots doit être signalé immédiatement à la CCI, qui fixe les mesures correctives.

7.3 — Contrôles et essais

La CCI peut procéder ou faire procéder à tout contrôle ou essai jugé utile pour vérifier la conformité des prestations du titulaire aux prescriptions du présent CCTP et aux textes applicables, sans que cela ne diminue la responsabilité du titulaire.

En cas de non-conformité constatée, la CCI met en demeure le titulaire d’y remédier dans un délai qu’elle fixe. À défaut de mise en conformité dans ce délai, il peut être fait application des pénalités et mesures prévues au CCAP, sans préjudice de la possibilité de faire exécuter les travaux aux frais et risques du titulaire.